

(À coller dans le carnet de liaison, sur page « feuillet de correspondance »)
A l'attention des parents d'élèves,

Fonctionnement des casiers

Nous avons obtenu du Conseil Général en 2013, une dotation de 250 casiers. Ces casiers **sont réservés prioritairement aux élèves demi-pensionnaires des niveaux 6e et 5e** (sauf autorisation exceptionnelle motivée médicalement et après accord du Principal). Des casiers sont déjà prévus spécifiquement pour les internes. Chaque élève 6e/5e s'est vu attribué un casier numéroté pour l'année. Ce casier doit être fermé par un **code personnel et confidentiel** (à ne divulguer à personne). La procédure de création du code sera expliquée au préalable à chaque élève. L'accès aux casiers s'effectuera aux moments des récréations et avant la mise en rang de 8h25.

Le matin, l'élève déposera dans son casier les affaires dont il aura besoin l'après-midi.

Il rangera son sac dans son casier durant sa pause méridienne. Il le reprendra **avant** ses cours de l'après-midi, soit **avant la sonnerie de mise en rang**, et ce, en prenant soin de se munir des affaires nécessaires pour les cours à venir.

A la récréation de 15h, l'élève récupèrera **l'ensemble de ses affaires** (car il ne pourra le faire à la sortie des cours –du fait du départ des bus-).

En cas de perte de code ou de dysfonctionnement du casier, l'élève devra s'adresser aux personnels de vie scolaire.

Toute utilisation abusive ou non autorisée, toute dégradation des casiers sera punie ou sanctionnée. Aucun objet de décoration (autocollant, tatouage ou autres...) à l'intérieur ou à l'extérieur du casier ne sera autorisé, ceci afin de préserver durablement le bon état de ces casiers.

<p>L'élève est <u>responsable</u> de son casier et des affaires qui s'y trouvent, et doit faire en sorte que celui-ci demeure en excellent état tout au long de l'année.</p>

Faute de respect des règles concernant l'utilisation des casiers, le bénéficiaire **pourra en être privé** pour une courte durée ou pour une durée plus importante selon la gravité des incidents.

Nous vous remercions de bien vouloir insister auprès de vos enfants sur le respect de ces consignes.

Ce document est en ligne sur l'ENT-rubrique vie scolaire-

Le Conseiller Principal d'Éducation

Le Principal

M.CERLES

M. DE ZERBI

----- Document à compléter et faire vérifier par le professeur principal avant le 09/09/16 -----
Je soussigné(e).....responsable légal(e) de
.....en classe de....., déclare accepter le fonctionnement et les règles d'utilisation du casier mis à la disposition de mon enfant qui déclare également se conformer à ces règles.

Signature famille :

Signature élève :